



Publication externe de poste vacant

50577016

Job Posting Title

Chef de division Défense et sécurité

Date de début

20.09.2018

End Date

22.10.2018

Code de référence

PSOD201809204

Désignation de la fonction

Head of Division Defense and Security

Organization

Créée en tant qu'organisation continentale panafricaine unique en son genre, l'Union africaine est chargée de conduire le processus d'intégration rapide et de développement durable de l'Afrique par la promotion de l'unité, de la solidarité, de la cohésion et de la coopération entre les peuples et les États africains. Le département de la Paix et de la Sécurité de la Commission de l'UA soutient l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) et de l'éventail des cadres visant à prévenir, gérer et régler les conflits sur le continent. Le Département coordonne son action avec les Communautés économiques régionales (CER) et les Mécanismes régionaux (MR) pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits conformément aux principes de subsidiarité, de complémentarité et d'avantage comparatif. Le Département travaille également en étroite collaboration avec les Nations Unies (ONU) et d'autres organisations et partenaires internationaux compétents en vue d'assurer la réalisation d'efforts coordonnés et harmonisés visant à promouvoir la paix et la sécurité.

La division Défense et Sécurité supervise et soutient les politiques, stratégies et initiatives visant à résoudre une série de questions stratégiques transversales relatives à la sécurité conformément à la Politique africaine commune de défense et de sécurité (CADSP) et au Cadre stratégique pour la reconstruction et le développement post-conflit (PCRD). La Division fournit un appui consultatif et une assistance technique aux organes délibérants de l'UA et aux États membres dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité (RSS), du Désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR), du contrôle des armements et de la non-prolifération, de la lutte anti mines, de la sûreté maritime et de la lutte contre le terrorisme.

Les candidats des pays les moins représentés à la Commission de l'Union africaine suivants sont encouragés à soumettre leurs candidatures : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Cap-Vert, Comores, Congo (RDC), Ghana, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guinée-Conakry, Madagascar, Mali, Maroc, Namibie, Rép. Centrafricaine, République arabe sahraouie démocratique (RASD), Sao Tomé et Príncipe, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud.

Service

Intitulé du poste : Chef de division Défense et sécurité
Grade : P5
Section : Division de la Défense et de la Sécurité
Département : Département de Paix et de Sécurité
Supérieur hiérarchique : Directeur du Département Paix et Sécurité
Lieu d'affectation : Addis-Abeba (Éthiopie)
Poste: 1

Tâches

Sous la direction et la supervision générales du directeur du département Paix et Sécurité, le chef de division, Défense et sécurité, accomplit les tâches suivantes :

- Orienter le développement de programmes thématiques et de projets axés sur les résultats couvrant l'ensemble des questions stratégiques prioritaires relatives à la sécurité présentés dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité et la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour Faire taire les armes en Afrique et assurer la mise en œuvre opportune et bien coordonnée de ces programmes, conformément aux principes et règlements de l'UA ;
- Gérer les processus statutaires de planification et de budgétisation et veiller à la conformité totale aux principes et règlements de l'UA dans l'utilisation des fonds et des subventions, et veiller à ce que les résultats obtenus par la Division soient conformes à des normes de qualité élevées. Établir des rapports opportuns, précis et de qualité à travers les mécanismes établis et les accords de subvention ;
- Participer activement aux processus de planification et d'examen inter/intra départementaux ainsi qu'à ceux qui englobent l'ensemble de l'UA et apporter des contributions de fond et de qualité dans l'élaboration de différents documents, notamment des documents politiques et stratégiques, des évaluations de la performance et des rapports réguliers à l'intention des organes délibérants de l'UA ;
- Promouvoir des partenariats transparents, axés sur les résultats et mutuellement bénéfiques avec les entités internationales pertinentes et encourager une collaboration étroite avec les organismes régionaux conformément aux principes de l'APSA afin d'harmoniser les approches et de consolider les efforts dans tout l'éventail des questions stratégiques relatives à la sécurité ;
- Susciter l'engagement des donateurs régionaux et internationaux à respecter les modalités établies pour mobiliser des ressources pour les programmes et projets prioritaires ;
- Diriger et orienter la collaboration de la division avec les divisions, départements et institutions pertinents de l'UA pour parvenir à des approches et à des programmes intégrés et cohérents dans tous les domaines assignés ;
- Être au diapason des évolutions politiques et sécuritaires régionales et globales et des tendances en matière d'impact possible sur la sécurité régionale et sur l'UA, et fournir des informations écrites et orales et des conseils à la haute direction ;
- Superviser le personnel professionnel et général au sein de la division et orienter la définition et la réalisation des objectifs annuels en fournissant quotidiennement des conseils et un encadrement pour assurer une répartition correcte des tâches et une gestion efficace du temps ;
- Procéder à des évaluations de la performance et prendre les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes, conformément aux Règlement et Statut du personnel de l'UA ;
- Effectuer d'autres tâches assignées par le Directeur.

Exigences

1. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE REQUISES :

- Le candidat doit être titulaire d'un Master universitaire en sciences politiques, relations internationales, études de la paix et des conflits ou dans un autre domaine des sciences sociales. Une qualification universitaire plus élevée serait un atout.
- Il doit également avoir 12 ans d'expérience professionnelle progressivement acquise dans le domaine des relations internationales, de la sécurité internationale, du développement ou des affaires humanitaires, dont plus de 7 ans à des postes de direction.

OU

- Il doit être titulaire d'une Licence universitaire en sciences politiques, relations internationales, études de la paix et des conflits ou dans un autre domaine des sciences sociales. Une qualification universitaire plus élevée serait un atout.
- Il doit également avoir 15 ans d'expérience professionnelle progressivement acquise dans le domaine des relations internationales, de la sécurité internationale, du développement ou des affaires humanitaires, dont plus de 5 ans à des postes de direction.

2. APTITUDES ET COMPÉTENCES REQUISES

- Capacité à exercer le leadership dans la gestion efficace des problèmes de sécurité dans des environnements politiques sensibles et à faciliter les processus connexes avec les principales parties prenantes, notamment les gouvernements, les partenaires au développement et les organisations de la société civile ;
- Excellentes compétences en matière de planification et d'organisation et capacité à gérer et à diriger efficacement le travail des équipes de professionnels ;
- Solides compétences en matière de résolution de problèmes et capacité à prendre des initiatives, à penser de manière créative et à travailler sous pression pour respecter des délais serrés ;
- Excellentes aptitudes en matière d'analyse, de rédaction et d'établissement de rapports ;
- Excellentes aptitudes en matière de communication, de planification et de négociation ;
- Aptitude à établir des relations de travail efficaces et à entretenir des relations avec un large éventail de parties prenantes ;
- Connaissance approfondie de l'environnement politique et sécuritaire africain, ainsi que des structures, des politiques et des programmes de l'UA.

3. CONNAISSANCES DES LANGUES

Le candidat doit maîtriser au moins une des langues de travail de l'Union africaine. La connaissance d'une ou de plusieurs autres langues de travail serait un atout.

4. DURÉE DU CONTRAT

L'engagement à ce poste se fait sur la base d'un contrat régulier pour une période de 3 ans, dont les 12 premiers mois seront considérés comme une période probatoire. Par la suite, le contrat est renouvelable pour une période de 2 ans, sous réserve de résultats et de réalisations satisfaisants.

5. ÉGALITÉ DES CHANCES

La Commission de l'Union africaine est un employeur qui donne l'égalité de chances aux hommes et aux femmes, et les femmes qualifiées sont vivement encouragées à soumettre leurs candidatures.

6. RÉMUNÉRATION :

À titre indicatif, le salaire de base pour ce poste est de 50 746,00 \$ EU par an. À ce salaire s'ajoutent d'autres émoluments, tels que l'indemnité de poste (46 % du salaire de base), l'indemnité de logement (26 208,00 \$ EU par an), l'indemnité pour frais d'études (100 % des frais de scolarité et d'autres frais connexes jusqu'à un maximum de 10 000 \$ EU par enfant et par an), pour les fonctionnaires internationaux de la Commission de l'Union africaine.

7. Comment soumettre sa candidature

Les dossiers de candidature sont à envoyer au plus tard le 22 Octobre 2018 à l'adresse du Site de recrutement en ligne de la Commission de l'UA <http://www.aucareers.org>.

Les candidatures déposées font l'objet d'une sélection automatisée selon les critères d'évaluation publiés de l'Avis de vacance de poste et sur la base des informations fournies par les candidats. Concernant les exigences de l'Avis de vacance de poste, les candidats doivent fournir des informations complètes et exactes relatives à leurs qualifications, y compris leur formation, leur expérience professionnelle et leurs connaissances linguistiques. Chaque candidat doit garder à l'esprit que tout dépôt de candidatures incomplètes ou incorrectes peut les rendre irrecevables dans le cadre du poste vacant. Une sélection et une évaluation des candidatures seront effectuées en fonction des informations fournies. Une fois déposées, les candidatures ne peuvent pas être modifiées. Les personnes dont la candidature est retenue pour la sélection feront l'objet d'une procédure de vérification des références afin de s'assurer de l'exactitude des informations fournies dans la candidature.

Direction de l'Administration et de la Gestion des Ressources humaines
Commission de l'Union africaine

Type de contrat

Régulier (Longue durée)

Taux d'activité

Temps plein

Établissement

Headquarters